

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 11 AVRIL 2023**

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Mardi Onze du mois d'Avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, à la salle du Conseil municipal en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Sébastien THOMAS – Mmes Rebecca BELLEVAL – Elodie CLARAC – M. Emmery BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Marguerite MURAT – MM. David LUTIN – Julien DINO – Mmes Maguy BORDELAIS – Jocelyne VIROLAN.

ETAIENT ABSENTS : MM. Teddy BARBIN – Marcellin ZAMI – Josy LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Sylvia HENRY – M. Jules FRAIR – Mme Wennie MOLIA – M. Lucas ALBERI (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé ; pouvoir donné à M. Julien DINO) – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Ghylaine JEANNE.

.....
Date d'envoi de la convocation : 5 avril 2023

Date d'affichage : 5 avril 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 23

Absents : 12

Procurations : 3

Appelés à voter : 26

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame France-Enna URBINO
.....

**APPROBATION DE LA
RÉORGANISATION DES
SERVICES ET ADOPTION
DE L'ORGANIGRAMME
DE LA VILLE DU GOSIER**

CM-2023-2S-DGS-18

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20230414-CM20232SDGS18-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°CM-2020-6S-DGS-90 du 22 décembre 2020 portant adoption du projet d'administration de la ville du Gosier ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 29 mars 2023 ;

Considérant la nécessité d'adapter l'organisation actuelle aux enjeux auxquels fait face la collectivité (départs, renforcement de la transversalité...) ;

Considérant la volonté de renforcer la lisibilité de l'organisation de la collectivité pour tous ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des voix exprimées par : 24 voix pour ; 2 voix contre

DÉCIDE

- Article 1 :** D'émettre un avis favorable quant à la nouvelle organisation des services, telle que présentée aux membres du Conseil municipal au travers du nouvel organigramme des services de la ville du Gosier (comme joint en annexe) applicable à compter du 1^{er} juillet 2023.
- Article 2 :** D'abroger la délibération n°CM-2021-5S-DRH-56 en date du 27 août 2021 portant modification de l'organigramme général des services de la ville du Gosier à compter du 1^{er} juillet 2023.
- Article 3 :** Le maire, la directrice générale des services, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

14 AVR. 2023

Et publication ou notification
le

17 AVR. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 11 avril 2023

Pour extrait certifié conforme



La secrétaire de séance

- France-Enna URBINO -

Proposition d'organigramme des services de la Ville du Gosier

